



Un incroyable silence qui en dit long...

Par [Jean-Claude Lefort](#)

Mondialisation.ca, 12 janvier 2009

[AFPS](#) 12 janvier 2009

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#), [Nations](#)

[Unies](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)

Le Conseil de sécurité a adopté le 9 janvier une résolution (n°1860) sur Gaza.

Israël l'a balayée aussitôt d'un revers de main.

Ehud Olmert, le ci-devant Premier ministre israélien, a déclaré dans le même mouvement de menton que son pays n'accepterait « jamais » d'appliquer un « droit » venu de l'extérieur.

Le secrétaire général de l'ONU a eu, face à ce refus, cette pitoyable réaction : il a courageusement décroché son téléphone pour dire à M. Olmert sa « déception » devant le refus israélien.

Quant aux autres membres du Conseil de sécurité dont il revient à la France d'assurer actuellement la présidence, pas un mot n'est sorti de leur bouche.

Ils sont lamentablement et hypocritement complices. De sorte que les massacres continuent à Gaza, et non seulement continuent mais ils s'amplifient.

Complices et hypocrites oui ils sont, car cette démission des membres du Conseil de sécurité de l'ONU n'est qu'apparente. Ces pays savent tous, autant que nous le savons, qu'en agissant de la sorte ils laissent Israël continuer les massacres et se défaire de ses engagements formels pris comme chaque membre des Nations unies. Adhésion à l'ONU qui suppose pour tous de respecter la Charte. D'autres pays qui ont défié les décisions de l'Organisation ont été plus que rappelés à leurs devoirs. Ils ont été sanctionnés.

En conséquence, observation sera faite avec fermeté et non sans colère, à ces pays membres du Conseil de sécurité, spécialement les membres permanents, que le refus israélien doit entraîner une réaction toute autre qu'un simple appel téléphonique sans aucun effet qui déconsidère l'ONU en tant que telle.

Il sera souligné avec solennité qu'aucun pays au monde, membre des Nations unies, ne peut se soustraire des décisions de l'Organisation, et ceci par principe et par crédibilité pour l'ONU elle-même.

Laisser sans réaction ce refus israélien aboutit, il a déjà été dit, à la prolongation d'un drame atroce et de crimes de guerre dans cette minuscule bande de Gaza surpeuplée de laquelle les gens ne peuvent fuir.

Mais ce lâche refus de réagir, en soutien oblique à Israël, aboutit aussi à cultiver parmi le

peuple israélien une illusion plus que dangereuse – celle selon laquelle Israël pourrait « vivre » hors les décisions légales et légitimes de ce qu'on appelle la « communauté internationale » dont ce pays est partie prenante, c'est-à-dire hors le droit, hors la loi. Ce sentiment et de supériorité et d'impunité est des plus redoutables pour le peuple israélien.

Dans ces conditions, puisque de téléphone il a été question, nous demandons avec solennité aux membres permanents du Conseil de sécurité, en premier lieu la France, de décrocher leurs téléphones pour décider de tenir dans les plus brefs délais une réunion du Conseil qui aboutisse cette fois non plus à la formulation de vœux mais à celle d'exigences précises prévues au titre de l'article VII de la Charte des Nations unies, Charte qui encore une fois engage Israël.

Personne ne peut se cacher derrière Israël qui a dit « non » à cette résolution et donner ainsi le sentiment qu'on y pourrait rien alors que tout continue sur place. On y peut.

M. Kouchner d'habitude si prolix se tait. Il laisse faire. M. Sarkozy d'ordinaire « super actif » ne dit rien. Il laisse faire.

300.000 personnes en France hier ont manifesté.

Ils n'ont, eux, pas l'intention de laisser faire. Leurs voix multiples et unies c'est la voie de la raison. La seule qui vaille qui allie humanisme et droit.

Contre la loi du talion qu'on voudrait imposer au monde, ils ont réclamé avec force et dignité la paix et l'arrêt des massacres.

Aux hommes dits d'Etat d'agir en urgence. Car urgence à Gaza il y a. L'histoire les jugera en fonction. Et nous avec, « Nous peuples des Nations unies » au nom de qui la Charte de l'ONU a été écrite.

La source originale de cet article est [AFPS](#)
Copyright © [Jean-Claude Lefort](#), [AFPS](#), 2009

Articles Par : [Jean-Claude Lefort](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si

vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca